

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 22 NOVEMBRE 2018**

Séance extraordinaire tenue le 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018 à 8h30 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil sont tous présents et ils renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire pour y traiter des sujets suivants :

- 1- Appropriation au surplus libre - Agrandissement de la caserne
- 2- Adjudication du contrat – Agrandissement de la caserne

**APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE – AGRANDISSEMENT DE LA  
CASERNE  
2018-11-217**

Considérant les travaux à effectuer pour l'agrandissement de la caserne.

Considérant que le conseil municipal désire approprier une partie du surplus libre pour ces travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'appropriation d'une somme de soixante-quinze mille (75 000 \$) au poste budgétaire suivant :

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
21 71100 000	Agrandissement de la caserne	75 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>75 000 \$</b>

Adoptée

### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE 2018-11-218**

Considérant que la Municipalité a transmis le 19 octobre 2018, un appel d'offres sur invitation à trois (3) entrepreneurs pour l'agrandissement de la caserne et qu'à la date d'ouverture le 30 octobre 2018 aucune soumission n'a été reçue.

Considérant que les travaux doivent être réalisés au cours des prochains mois, la Municipalité a donc invité trois (3) entrepreneurs potentiels le 31 octobre 2018, dont deux (2) entrepreneurs du premier appel d'offres, afin d'obtenir des soumissions en utilisant le devis pour soumission 18-468 datée du 19 octobre 2018.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Éric Descôteaux Construction	80 131,83 \$
- Construction Richard Champagne inc.	90 668,13 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant qu'en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 769 qui régit la gestion des contrats accordés, la Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *Code municipal du Québec*.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Éric Descôteaux Construction » soit acceptée pour la somme de 80 131,83 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2018-11-219**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 8h45.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---